



2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ** par la soussignée,

Que le règlement 303-26 intitulé *Règlement modifiant le règlement 231-20 relatif au Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques* est entré en vigueur le 9 juin 2026.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet ([www.leseboulements.com](http://www.leseboulements.com)).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 9<sup>ÈME</sup> JOUR DE JUIN 2026.

Rébecca Bleau  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Rébecca Bleau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Éboulements, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis à l'endroit désigné par le conseil municipal et publié sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 9<sup>ÈME</sup> JOUR DE JUIN 2026.

Rébecca Bleau,  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe